



CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

Informations actualisées sur la collaboration entre la FAO et les autres entités du système des Nations Unies

Résumé

Dans la perspective de la transformation des systèmes alimentaires et de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), le présent document rend compte des partenariats de la FAO avec les organismes ayant leur siège à Rome (OSR) et les autres entités du système des Nations Unies.

Il fait ressortir les principaux mécanismes et les principales modalités qu'applique l'Organisation, au niveau mondial, régional et national, pour mettre en œuvre ses *quatre améliorations*, telles qu'elles sont présentées dans le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031.

Il met fortement l'accent sur la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, qui sont les partenaires clés de la FAO en ce qui concerne la réalisation de l'ODD 2, et montre la principale valeur ajoutée apportée par les partenariats pilotés par les pays qu'entretient la FAO avec les autres institutions, fonds et programmes spécialisés du système des Nations Unies, afin de faire le lien entre l'expertise mondiale de la FAO et les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, dans des domaines clés tels que l'accélération des ODD, l'intégration des politiques et les financements. Le présent document met en lumière la manière dont la FAO tire parti, ces quatre dernières années, de son rôle de chef de file ainsi que de sa participation à différents niveaux du système des Nations Unies, depuis la création de sa Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU), en vue d'obtenir des résultats concrets et de renforcer le positionnement stratégique de l'Organisation au sein du système des Nations Unies.

Ce premier rapport offre une vue d'ensemble des partenariats entre la FAO et les autres entités du système des Nations Unies et constitue le point de départ du compte-rendu actualisé qui pourra régulièrement être fait aux organes directeurs de l'Organisation au sujet des avancées réalisées par celle-ci dans ses partenariats avec les organismes ayant leur siège à Rome, et l'ensemble du système des Nations Unies, en ce qui concerne la transformation des systèmes agroalimentaires, dans la perspective de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les ODD.

Suite que les participants à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner

Les participants à la Réunion conjointe et le Conseil sont invités à examiner le document et à donner les indications qu'ils jugeront utiles.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Marcela Villarreal

Directrice de la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies

Tél.: +39 06570 52346

Courriel: Marcela.Villarreal@fao.org

I. Introduction

1. La transformation des systèmes agroalimentaires est un défi qui présente de multiples facettes, puisqu'elle concerne non seulement l'agriculture, mais aussi le commerce, la santé, l'environnement, l'égalité des sexes, l'éducation et les infrastructures, entre autres. Relever efficacement ce défi nécessite de mettre en place des approches intégrées qui fassent écho aux priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et à l'accent qui y est mis sur les partenariats pour le développement durable. La FAO, en tant que membre du système des Nations Unies pour le développement, a joué un rôle crucial en mettant à profit le repositionnement de ce système de manière à favoriser la transformation des systèmes agroalimentaires par l'intermédiaire de partenariats innovants.
2. La collaboration entre la FAO et les autres entités du système des Nations Unies est un moyen efficace de conjuguer expertise, stratégies innovantes et mobilisation des ressources de manière consolidée, afin de produire des effets transformateurs. Ces partenariats sont établis sur la base d'une vision et de forces communes, ce qui permet à la FAO de traduire les *quatre améliorations (en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie)*, en ne laissant personne de côté) auxquelles elle aspire en résultats concrets.
3. Si la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome (OSR) reste fondatrice et d'une importance fondamentale pour réaliser les aspirations stratégiques de la FAO et les ODD, le présent rapport s'emploie à étudier la portée des relations de collaboration entretenues par la FAO avec les entités du système des Nations Unies au sens large, et le rôle de ces relations dans la transformation des systèmes agroalimentaires au service de la réalisation des ODD. Il fait ressortir les initiatives thématiques clés, les différentes réalisations, ainsi que les progrès effectués ces quatre dernières années s'agissant d'élargir et de recibler les partenariats de la FAO avec des entités du système des Nations Unies, y compris avec les OSR.

II. Partenariats avec les entités du système des Nations Unies porteurs de transformation pour les systèmes agroalimentaires¹

4. Le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 reconnaît la complexité des enjeux de la transformation des systèmes agroalimentaires. Ceux-ci couvrent le parcours des denrées alimentaires (céréales, légumes, poisson, fruits et viande, par exemple) de l'exploitation agricole jusqu'à l'assiette – notamment tout au long des étapes de la culture, de la récolte, de la transformation, du conditionnement, du transport, de la distribution, de la commercialisation, de l'achat, de la préparation, de la consommation et de l'élimination. Il englobe également des activités et produits destinés à un usage autre qu'alimentaire (foresterie, élevage, utilisation de matière première et de biomasse pour la production d'agrocarburants, fibres) qui sont aussi des moyens de subsistance, ainsi que l'ensemble des personnes, des activités, des investissements et des choix qui interviennent pour que ces denrées alimentaires et ces produits d'origine agricole parviennent jusqu'à nous².
5. Les partenariats de la FAO au sein du système des Nations Unies reflètent la complexité et la diversité des systèmes agroalimentaires. L'Organisation vise des résultats durables au moyen d'actions à long terme, systémiques et porteuses de transformation. Ces partenariats mobilisent des ressources et des savoir-faire complémentaires qui dépassent les capacités propres de l'Organisation, l'accent étant mis clairement sur l'efficacité et l'impact. La FAO s'emploie activement à la mise en œuvre d'une feuille de route biennale en matière de partenariats avec les entités du système des Nations Unies en vue de renforcer la collaboration, les capacités et les outils, dans l'objectif de contribuer à la réalisation du Programme 2030 par la transformation des systèmes agroalimentaires.

¹ Les partenariats de la FAO sont porteurs de transformation lorsqu'ils produisent des résultats durables au moyen d'une action systémique, à long terme et novatrice, lorsqu'ils catalysent l'impact à grande échelle et lorsque tous les partenaires investissent des ressources complémentaires (techniques, financières, humaines ou sous forme de connaissances) pour créer plus de valeur que ne pourrait le faire la FAO en agissant seule.

² <https://www.fao.org/3/nf243fr/nf243fr.pdf>

6. Ces quatre dernières années, la FAO a nettement consolidé et approfondi sa collaboration au sein du système des Nations Unies. Reconnaisant l'importance des partenariats avec les entités qui le composent, elle met l'accent sur la collaboration avec ces entités dans le cadre de son principe général d'unité d'action et d'un réseau décentralisé de bureaux régionaux, bureaux de pays et bureaux de liaison, afin de renforcer les fonctions de représentation et de coordination au sein de la famille des Nations Unies.

III. Collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome (OSR)

7. La collaboration entre la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) est essentielle pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole. Les capacités institutionnelles collectives des OSR sont mises à profit afin d'offrir un soutien à 360°, accélérant ainsi les progrès dans la réalisation de l'ODD 2 et des ODD connexes, et permettant d'apporter des réponses coordonnées, efficaces et durables face aux crises alimentaires. Le Groupe consultatif de haut niveau des OSR est le principal organe mondial chargé d'assurer une coordination régulière en matière de gestion, d'évaluer et de renforcer la collaboration, et de rechercher des opportunités. L'action conjuguée et le rôle de chef de file joué par les OSR dynamisent les principaux partenariats multipartites, notamment le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, le Réseau mondial contre les crises alimentaires et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, entre autres. En collaboration avec le Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires de la FAO, les OSR s'emploient activement à faire progresser la réalisation des objectifs de transformation des systèmes agroalimentaires mondiaux fixés lors de l'édition 2021 du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, dans la droite ligne des ODD, ainsi qu'à promouvoir les systèmes alimentaires et à accroître leur intérêt politique aux niveaux mondial et national.

8. Les priorités stratégiques des OSR, présentées dans le nouveau mémorandum d'accord mondial tripartite signé au Soudan du Sud le 1^{er} août 2023, mettent l'accent sur le périmètre de la collaboration, qui va de l'action humanitaire aux activités de développement. Le mémorandum d'accord souligne la nécessité d'une approche systémique des systèmes agroalimentaires, préconisant des partenariats multipartites et des investissements novateurs pour répondre aux crises complexes. Il définit six domaines thématiques représentant l'axe central de la collaboration, et encourage les efforts conjoints dans d'autres domaines d'intérêt commun.

Mémorandum d'accord entre les OSR

Période de validité	2023-2028
Objet	Offrir un cadre pour la redéfinition de la stratégie des OSR en matière de collaboration et le renforcement de la contribution commune à la réalisation du Programme 2030
Domaines thématiques	Systèmes agroalimentaires; nutrition; égalité des sexes et autonomisation des femmes; édification de la résilience; jeunesse; changement climatique, environnement et biodiversité

9. Pour un aperçu plus complet et détaillé des activités de collaboration entre les OSR et la FAO au niveau mondial, régional et national, on trouvera des informations actualisées³ en cliquant sur [ce lien](#).

³ WFP/EB.2/2023/4-B, *Update on collaboration among the Rome-based agencies* (en anglais uniquement).

IV. Modalités de la coopération entre la FAO et les entités du système des Nations Unies

10. L'expertise technique de la FAO dans le domaine de l'agriculture, des systèmes agroalimentaires, de la nutrition, du développement rural, des pêches et de la foresterie, entre autres, place l'Organisation dans une position d'entité-ressource clé susceptible d'offrir des orientations fondées sur des données factuelles ainsi qu'un répertoire des bonnes pratiques au sein du système des Nations Unies en matière de transformation des systèmes agroalimentaires. Dotée d'une structure décentralisée et présente dans plus de 130 pays, la FAO taille des solutions sur mesure pour répondre aux besoins régionaux et nationaux, consolidant ainsi son rôle de partenaire indispensable. Au sein du système des Nations Unies, elle collabore avec plus de 40 institutions, fonds, programmes et autres entités, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies (sous la direction des coordonnateurs résidents), et participe aux mécanismes de coordination, aux réseaux thématiques et aux programmes conjoints des Nations Unies. Ces relations de collaboration aux niveaux mondial, régional et national, qui apportent des bénéfices réciproques et se renforcent mutuellement, accroissent l'efficacité et l'efficacités des efforts de développement durable.

A. Coopération au niveau mondial

11. La FAO prend une part active aux mécanismes de coordination clés du système des Nations Unies, tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, entre autres. Ces plateformes sont indispensables à l'action normative, à la coopération interinstitutions et à la coordination en matière de politiques au sein du système des Nations Unies, et permettent à la FAO de faire en sorte que la transformation des systèmes agroalimentaires fasse partie des éléments essentiels du programme des Nations Unies dans le domaine du développement.

12. L'Organisation participe à des initiatives stratégiques telles que le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, présidé par le Secrétaire général de l'ONU, qui traite de thématiques essentielles en matière de sécurité alimentaire, d'énergie et de financement. Elle codirige l'axe de travail «alimentation», et met à profit son expertise et ses ressources pour élaborer des stratégies complètes.

13. FAO a fourni des outils importants en matière de politiques⁴ (propositions et notes d'information, entre autres) et a soutenu différentes initiatives, telles que le Mécanisme de financement de l'importation de produits alimentaires dans le monde (FIFF), visant à améliorer les réponses apportées aux défis en matière de sécurité alimentaire, et à favoriser la résilience et le développement durable.

14. Lors de l'édition 2023 du Sommet sur les objectifs de développement durable (qui s'est tenue les 18 et 19 septembre 2023), la FAO a collaboré avec les institutions financières internationales, les banques de développement régional et des institutions du système des Nations Unies afin de lancer l'[Initiative à fort impact sur la transformation des systèmes alimentaires](#), qui met l'accent sur les contributions du système des Nations Unies pour le développement et vise à mobiliser les efforts en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD 2. L'objectif est de débloquer 4 milliards d'USD d'ici 2030 afin de fournir une assistance technique, ainsi qu'une aide au niveau des politiques, à l'appui du programme de transformation des systèmes agroalimentaires de pays sélectionnés, en tirant parti d'outils novateurs en matière de financements, de données et d'innovation. La [plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main](#) de la FAO est une ressource essentielle à l'appui des efforts déployés collectivement par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre cette Initiative à fort impact.

15. En outre, la FAO soutient activement et façonne la mise en œuvre de l'approche «Notre programme commun», série de propositions présentée par le Secrétaire général de l'ONU visant à

⁴ <https://www.fao.org/in-focus/policy-proposals/fr>

redynamiser le multilatéralisme face aux enjeux actuels et futurs tout en accélérant les progrès dans la réalisation des ODD. Les contributions de la FAO sont notamment la fourniture d'une expertise en matière de documents d'orientation dans ses domaines de compétence. Par ailleurs, la FAO est membre du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur Notre programme commun, ce qui témoigne de son engagement fort en faveur de cette initiative essentielle.

Résumé des contributions de la FAO à Notre programme commun

Pistes d'action	Intitulé	Actions de la FAO
#23	Bilan du changement climatique en 2023	La FAO mettra en avant des approches vertes et axées sur la résilience face au climat, passant notamment par des innovations technologiques, des solutions numériques et les savoirs autochtones et traditionnels.
#26	Suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires: transformer les systèmes alimentaires pour une durabilité, une nutrition et une équité renforcées	Propositions de valeur ajoutée et responsabilités clés de la FAO au sein de Notre programme commun – en juillet 2023, le Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'est tenue au siège de la FAO, ce qui a été l'occasion pour les pays de rendre compte des progrès réalisés au niveau national depuis l'édition 2021 du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.
#48	Création et gestion de la «plateforme d'urgence»	La FAO proposera ses plateformes d'alerte précoce et d'urgence, notamment par l'intermédiaire du partenariat «Une seule santé».
#63	Création du Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales	La FAO présidera la Coalition Local2030 des Nations Unies pour la période 2024-2025 et apportera une contribution par l'intermédiaire du guichet thématique consacré à la mise en œuvre des ODD au plan local du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

B. Coopération au niveau régional

16. Au niveau régional, la FAO joue un rôle central dans le cadre de la participation active aux [plateformes de coopération régionale](#), principal mécanisme de coordination du système des Nations Unies au niveau régional. Les plateformes de coopération régionale permettent de créer des synergies en intégrant des fonctions qui renforcent l'efficacité opérationnelle et encouragent une orientation et un système de responsabilité plus stratégique en matière de développement durable au niveau régional. Ces plateformes mettent par ailleurs l'accent sur la collaboration à l'échelle du système, facilitant ainsi la coordination entre les diverses institutions et organisations du système des Nations Unies en faveur d'objectifs communs. De plus, ayant pour priorité le choix d'un bon rapport coût-efficacité, elles veillent à ce que les ressources soient allouées judicieusement, afin de porter à son maximum l'impact des initiatives régionales.

17. Les plateformes de coopération régionale sont orientées et guidées par les coalitions thématiques, présidées par les entités du système des Nations unies dotés d'un mandat et d'une expertise pertinents. Ces coalitions thématiques, qui jouent un rôle moteur pour les activités des plateformes de coopération régionale, mettent l'accent sur des thématiques spécifiques présentant un intérêt particulier dans la région concernée. Les entités faisant partie de ces coalitions thématiques œuvrent ensemble à produire des biens publics communs au niveau régional, qui peuvent prendre la

forme de produits de connaissance, de données, d'outils et de recommandations sur les politiques. Ces ressources, qui visent à relever les défis régionaux dans toutes leurs dimensions, offrent des solutions et des idées précieuses.

Participation de la FAO aux diverses plateformes de coopération régionale

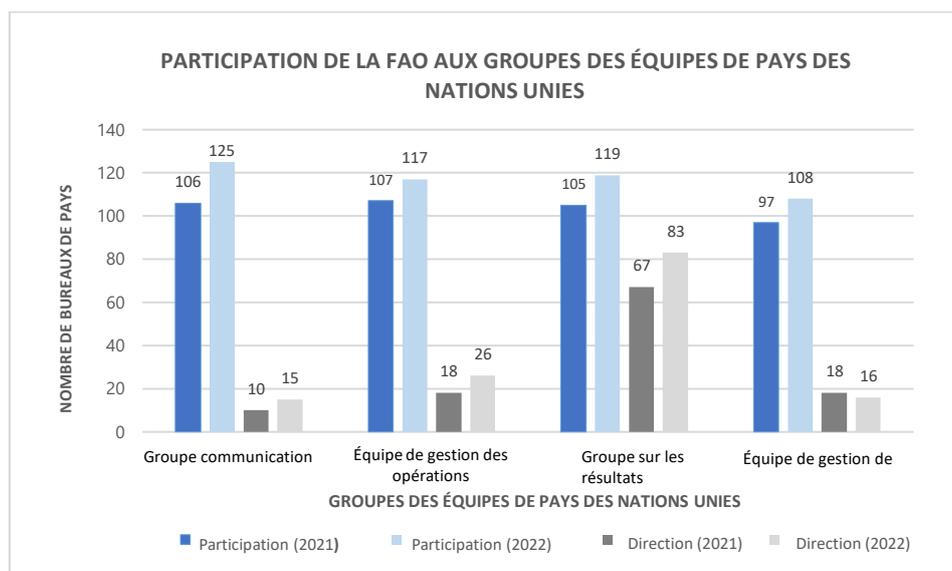
Région	Coalition thématique	Partenaires des coalitions thématiques auxquelles participe la FAO (ou qu'elle dirige)
Amérique latine et Caraïbes	Changement climatique et résilience	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
Europe et Asie centrale	Systèmes alimentaires durables	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la santé (OMS)
États arabes	Sécurité alimentaire, changement climatique et environnement	PNUE
Afrique	Appui à l'action climatique et à la résilience face au climat	PNUE, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

* Des discussions sont en cours concernant la participation de la FAO aux coalitions thématiques/groupes de travail thématiques dans la région Asie et Pacifique.

C. Coopération au niveau des pays

18. Au niveau des pays, la FAO est un membre incontournable des équipes de pays des Nations Unies. En tant que quatrième institution des Nations Unies présente sur le terrain, elle participe activement à 130 équipes de pays des Nations Unies et a soutenu l'élaboration de 87 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle dirige ou co-dirige les deux tiers des groupes sur les résultats des équipes de pays des Nations Unies, ce qui témoigne de son engagement fort en faveur de l'intégration des systèmes agroalimentaires dans les bilans communs de pays (BCP) et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, avec la mise au point de résultats spécifiques.

Figure 1. Participation des représentants de la FAO aux groupes des équipes de pays des Nations Unies



19. Dans le cadre du programme d'efficience du système des Nations Unies, les bureaux de pays de la FAO participent de manière approfondie à la définition des stratégies relatives aux activités d'appui, et coopèrent avec les autres entités du système des Nations Unies dans l'ensemble des fonctions administratives, que ce soient les ressources humaines, les achats, l'administration elle-même, la logistique, les technologies de l'information ou les finances. À ce jour, l'Organisation a finalisé 123 stratégies relatives aux activités d'appui⁵. La FAO a par ailleurs élargi sa participation aux équipes de gestion des opérations et aux groupes de communication afin de promouvoir la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable dans le cadre des initiatives de communication communes du système des Nations Unies au niveau des pays. Les principaux avantages du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays sont des programmes conjoints renforcés, qui favorisent les activités de collaboration sur le terrain et réduisent la concurrence entre les institutions. La participation à ces programmes reste une priorité essentielle de la FAO, et l'Organisation est parvenue au quatrième rang des institutions du système des Nations Unies au regard de cette participation. En 2022, la FAO prenait part à 119 programmes conjoints, la plupart des fonds (74 pour cent) provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et du Fonds fiduciaire coopératif hébergé par le PNUD.

20. Depuis 2021, FAO a nettement accru l'accès à de nombreux fonds communs interinstitutions⁶ du système des Nations Unies, en s'appuyant sur le pacte de financement du système pour le développement au sein des Nations Unies afin d'assurer un financement plus intégré et durable des ODD au moyen du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, du Fonds pour la consolidation de la paix, du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), du fonds fiduciaire multipartenaires One Planet, du fonds d'affectation spéciale de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, du Fonds fiduciaire multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens (AMR MPTF), ainsi que de divers fonds d'affectation spéciale humanitaires et autres grands dispositifs. Le «guichet thématique consacré à la transformation des systèmes alimentaires», récemment lancé dans le cadre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, prévoit la mobilisation de fonds catalytiques d'un montant

⁵ Données au 29 septembre 2023. Source: Plateforme en ligne de la stratégie relative aux activités d'appui gérée par le PNUD.

⁶ Les contributions reçues par la FAO en 2022 par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire coopératif ont atteint un montant record de 83 millions d'USD (soit une hausse de 69 pour cent par rapport à 2021), la plupart des fonds devant obligatoirement être alloués à la paix et à la transition. On trouvera de plus amples informations [ici](#).

de 350 millions d'USD sur cinq ans en vue de faciliter une action intersectorielle motrice en faveur des systèmes alimentaires au niveau national et la mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes.

21. Les fonds fiduciaires multipartenaires constituent un outil précieux pour mobiliser des ressources et faciliter la mise en œuvre des programmes conjoints du système des Nations Unies, permettant à celui-ci d'agir avec cohésion et efficacité.

22. Le [fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan](#) illustre lui aussi parfaitement l'approche «Unis dans l'action», modalité essentielle de la mise en œuvre des programmes conjoints du système des Nations Unies dans les pays visant à tirer parti des avantages comparatifs et des complémentarités de chaque institution.

Vue d'ensemble du fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan

Périmètre du fonds	Le fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan est un mécanisme interinstitutions et un fonds commun interinstitutions à l'appui de la programmation conjointe du système des Nations Unies s'agissant de répondre aux besoins essentiels des êtres humains en Afghanistan, et qui bénéficie actuellement à 18 projets en cours.
Participation	17 entités du système des Nations Unies participantes.
Action menée par la FAO en coopération avec ses partenaires	
Objectif	La FAO participe actuellement à trois des quatre programmes conjoints régionaux dans les régions septentrionale, méridionale et orientale de l'Afghanistan, et œuvre aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, d'ONU-Habitat, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).
Déploiement du fonds en 2022	À la fin de l'année 2022, le fonds avait mobilisé plus de 180 millions d'USD, dont 140 millions ont été alloués à quatre programmes conjoints régionaux, au bénéfice de 3 630 824 personnes, dont 1,67 million (environ 46 pour cent) de femmes.

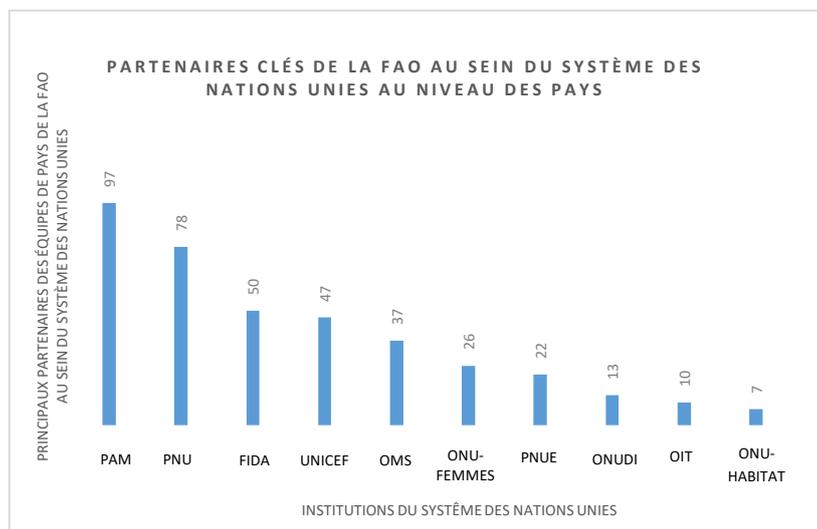
V. Institutionnalisation des partenariats de la FAO avec les autres entités du système des Nations Unies

23. La FAO recourt simultanément à tout un éventail de modalités formelles et informelles de partenariat dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'une de ses approches stratégiques est d'institutionnaliser les partenariats au moyen de dispositifs formels (par exemple des mémorandums d'accord et d'autres cadres de partenariat) afin de renforcer la collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies. Les partenariats de la FAO ont ainsi été consolidés par ces dispositifs, qui donnent une orientation stratégique claire, inscrivent les activités conjointes dans la droite ligne du Programme 2030, et définissent les rôles et responsabilités spécifiques ainsi que les contributions attendues de chaque partenaire. Ces dispositifs sont essentiels au suivi des progrès et à l'évaluation de l'efficacité de la collaboration. Surtout, la mise au point de produits concrets assortis de calendriers s'est révélée indispensable pour offrir aux gouvernements un appui catalytique de manière intégrée, afin d'obtenir des résultats à fort impact tant au niveau mondial qu'au niveau des pays. Cet objectif a été atteint en faisant le lien entre la mise en œuvre des mémorandums d'accord et les efforts conjoints de mobilisation des ressources, en facilitant les propositions conjointes d'accès aux fonds fiduciaire multipartenaires des Nations Unies ainsi qu'aux financements prévus pour l'action climatique (Fonds pour l'environnement mondial [FEM] and Fonds vert pour le climat [FVC]), en favorisant la coopération stratégique avec les partenaires du système des Nations Unies dans le cadre des forums mondiaux que sont par exemple le Sommet des ODD et les Conférences des Parties (COP) des

organes de l'ONU, et en menant des actions conjointes de plaidoyer et de communication par l'intermédiaire des publications phares telles que l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde.

24. Cette approche institutionnelle structurée renforce la responsabilité et garantit que les efforts de collaboration sont complémentaires, ce qui évite les doubles emplois et porte l'efficacité à son maximum. Elle représente un élément essentiel s'agissant de promouvoir une collaboration efficace et l'obtention de résultats à fort impact, dans la droite ligne des buts et objectifs arrêtés en commun.

Figure 2. Récapitulatif des principaux partenariats de la FAO avec des entités du système des Nations Unies au niveau des pays



Données extraites de l'enquête du rapport annuel 2023 de la FAO sur les pays, à la date de mars 2023. Il a été demandé à chaque bureau de pays de recenser et de classer jusqu'à 3 entités des Nations Unies partenaires parmi les plus importantes dans le pays concerné, en incluant à la fois les partenariats formels et non formels.

25. Depuis l'adoption de son Cadre stratégique pour 2022-2031, la FAO a dirigé l'élaboration de plans de travail concrets et assortis de calendriers proposant une approche structurée et cohérente, et définissant des activités spécifiques assorties de jalons et de délais clairs concernant sa coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies. À la date de septembre 2023, six partenariats bilatéraux avec les 10 principaux partenaires du système des Nations Unies avaient été réorganisés et rendus formels au cours de l'exercice biennal 2022-2023, tandis que quatre sont en cours de négociation. Il s'agit des partenariats avec l'UNICEF, avec l'Organisation internationale du travail (OIT), avec l'OMS et avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

26. Les bureaux de la FAO dans les pays entretiennent des partenariats solides et efficaces avec des entités clés du système des Nations Unies, témoignant des actions de collaboration et des initiatives conjointes menées dans différents domaines. Dans les situations d'urgence, la FAO, en coordination avec le PAM, codirige avec succès le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et le [Réseau mondial contre les crises alimentaires](#), renforçant l'apport d'une réponse unifiée et mondiale en période de crise. L'Organisation codirige également, en collaboration avec le PNUD, le Programme d'appui à l'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture (budget: 20 millions d'EUR) dans une douzaine de pays des régions Afrique, Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, afin de réaliser les objectifs fixés par ceux-ci dans leurs contributions déterminées au niveau national et les Plans nationaux d'adaptation.

27. Une collaboration marquante avec le FIDA a placé la FAO en position de diriger un vaste programme intégré de transformation des systèmes agroalimentaires, d'un montant de 250 millions d'USD, dans le cadre de la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (FEM-8). Cette initiative devrait générer des investissements importants, encourageant une production durable, au bilan positif pour la nature, ainsi que des chaînes de valeur efficaces. À ce jour, 22 projets ont été

validés au plan technique et pourront être intégrés à l'initiative, avec un cofinancement indicatif de plus d'1,3 milliard d'USD.

28. La FAO entretient une coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le FNUAP, qui scelle leur expertise et leurs initiatives conjointes. La FAO et l'ONUDI codirigent [l'Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires](#), qui met l'accent sur les chaînes de valeur de l'industrie agroalimentaire. La FAO et le FNUAP collaborent de leur côté en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités entre les sexes, en particulier dans le domaine de l'autonomisation des femmes et des jeunes dans l'agriculture. Leur collaboration est renforcée par une initiative de cadre mondial, lancée en 2022, qui tire parti de la numérisation pour transformer la vie des exploitants agricoles et des communautés rurales peu desservis. Cette initiative porte l'impact à son maximum en mettant à profit les initiatives, les politiques et les outils déjà en place, tels que l'Initiative «1000 villages numériques» de la FAO, le projet de création d'espaces sûrs pour les femmes et les filles du FNUAP, et le modèle d'entreprise à destination des jeunes également mis au point par le FNUAP.

29. De même, les différentes initiatives de collaboration avec le PNUE contribuent à la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. La FAO et le PNUE assurent aussi la codirection de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, et coopèrent dans les domaines des océans, du climat et de la biodiversité.

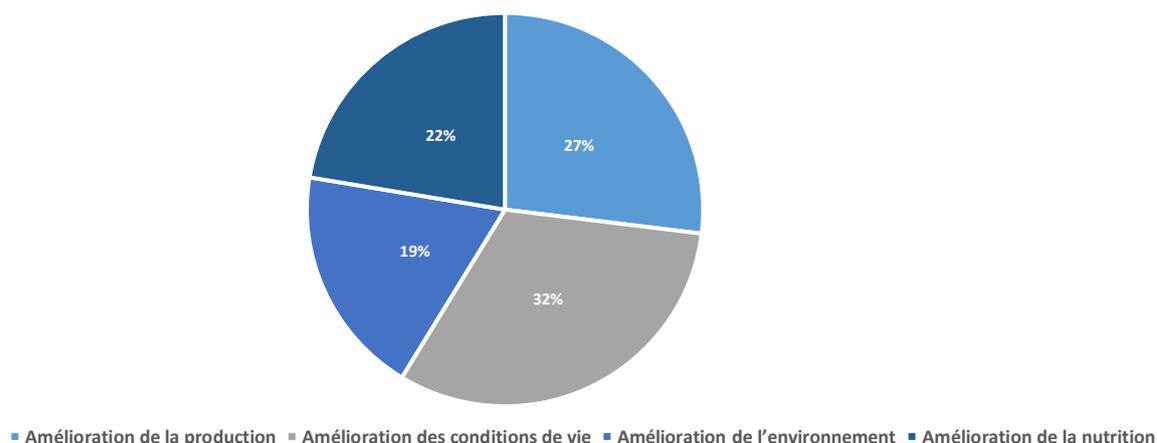
30. La FAO et l'OIT approfondissent leur collaboration afin de faire appliquer les normes du programme pour un travail décent dans l'agriculture et les zones rurales, et assurent la promotion d'un emploi rural décent dans les domaines de l'agriculture, de la transformation des produits agricoles, ainsi qu'au sein des entreprises et industries de commercialisation agricole. La FAO a aussi renforcé son partenariat avec l'OIT au niveau des pays dans les domaines de la sécurité sociale et de l'emploi rural. Les deux organisations travaillent ensemble dans le cadre de diverses initiatives au niveau des pays, notamment du programme d'emploi décent à l'appui de la sécurité alimentaire et des programmes conjoints des Nations Unies sur le développement des entreprises portées par des jeunes en milieu rural. Elles coopèrent également dans le cadre du Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture (PITEA), qui a remporté d'importants succès aux niveaux tant national qu'international.

31. L'UNICEF et l'OMS, qui restent de proches partenaires, participent activement à des initiatives conjointes avec la FAO. Ensemble, ils ont formulé la plupart des propositions conjointes soumises en 2023 au Fonds de lutte contre les pandémies, l'accent étant mis sur des domaines tels que la nutrition et la sécurité alimentaires infantiles.

VI. Collaborations thématiques

32. Outre qu'elle codirige des coalitions thématiques régionales et y participe, comme cela est indiqué au paragraphe 17 dans la section sur les plateformes de collaboration régionale, la FAO joue un rôle actif dans le cadre de plusieurs partenariats cruciaux répartis entre les *quatre améliorations* (figure 3), qui couvrent différents domaines thématiques, tels que la nutrition, la santé, la sécurité sanitaire des aliments, l'efficacité, l'égalité de genre, la transparence des marchés et des échanges commerciaux, et la durabilité environnementale. En collaborant avec des entités du système des Nations Unies et d'autres organismes, l'Organisation entend renforcer la cohérence des politiques, l'alignement des programmes et l'unité du soutien dans l'ensemble du système, en particulier dans la lutte contre la malnutrition et le développement de systèmes agroalimentaires durables. Sa participation à diverses initiatives montre qu'elle s'efforce de concrétiser les ODD et de promouvoir la résilience et l'inclusion dans les systèmes agroalimentaires. Les partenariats présentés ci-dessous ne représentent qu'un échantillon des partenariats existants et mettent en évidence la diversité des domaines d'action thématiques de la FAO.

Figure 3. Répartition, entre les quatre améliorations, des principaux partenariats avec des entités du système des Nations Unies au niveau des pays



Les partenariats de la FAO avec des entités du système des Nations Unies sont répartis entre les quatre améliorations au niveau des pays. Données de l'enquête interne de la FAO au niveau des pays (mars 2022).

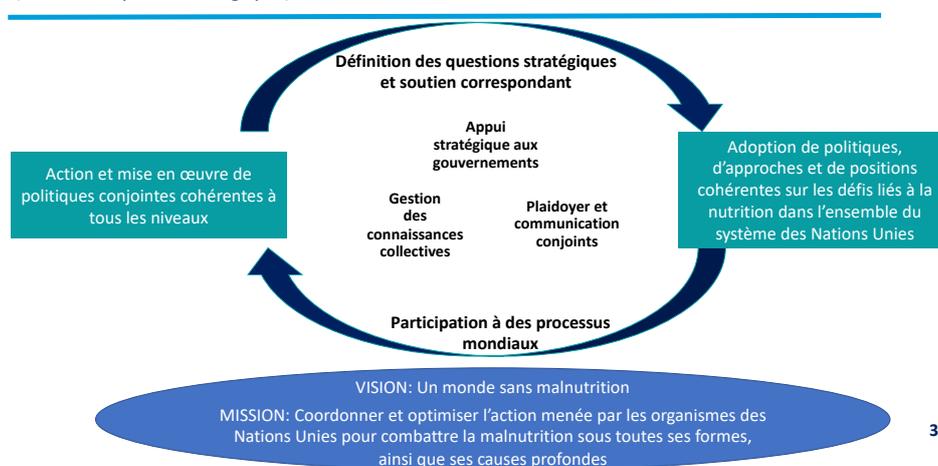
A. Nutrition

33. Créé en 2020, ONU-Nutrition coordonne et optimise l'action des organismes des Nations Unies pour s'attaquer efficacement à la malnutrition sous toutes ses formes, ainsi qu'à ses causes profondes, en maximisant la cohérence des politiques, l'alignement des programmes et l'harmonisation de la promotion auprès des gouvernements et des partenaires, en ne laissant personne de côté. La FAO est l'un des cinq membres fondateurs d'ONU-Nutrition, dont elle héberge le secrétariat à son siège. ONU-Nutrition compte actuellement 16 membres, qui mettent à disposition leurs compétences et leurs points de vue sans équivalent afin de relever le défi que constitue la lutte contre la malnutrition dans le monde entier. Le secrétariat a notamment pour fonction de mobiliser ses membres, en association avec le Comité directeur d'ONU-Nutrition, en favorisant un dialogue orienté vers l'action et l'échange de connaissances en vue de concrétiser ses deux objectifs interdépendants et sa mission.

Figure 4. Structure d'ONU-Nutrition

L'«unité d'action» d'ONU-Nutrition

(extrait du plan stratégique)



34. En tant que mécanisme de coordination et de collaboration interinstitutions, ONU-Nutrition a produit des résultats notables sur le terrain aux quatre coins du globe. Au Soudan du Sud, par exemple, 16 organismes des Nations Unies⁷ contribuent actuellement à intégrer la nutrition en tant que thème transversal dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans le pays et ouvrent la voie à tout en éventail d'évaluations, de programmes et d'actions de promotion conjoints. Dans les îles du Pacifique, la FAO, l'OMS, l'UNICEF et d'autres organismes s'emploient ensemble à élaborer et à mettre en œuvre des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments qui visent à s'attaquer au double fardeau de la malnutrition tout en tenant compte des mesures propices à la durabilité environnementale. Au Honduras, ONU-Nutrition s'accorde avec le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) pour exprimer une position commune dans le cadre du dialogue sur les politiques et mettre en place des méthodes normalisées d'intervention. Quelles que soient les circonstances d'intervention, le mécanisme permet de répondre aux besoins des gouvernements et des populations, en sachant qu'il n'existe pas d'approche universelle.

Réalisation marquante d'ONU-Nutrition: Cambodge

Au Cambodge, ONU-Nutrition réunit des représentants de la FAO, de l'OMS, du PAM et de l'UNICEF. Il intervient dans le cadre de 17 des 24 groupes de travail provinciaux. La collaboration des organismes est structurée par un plan de travail annuel et des réunions régulières qui permettent de coordonner la mise en œuvre du mécanisme. Le Cambodge a ainsi été l'un des premiers pays à achever l'élaboration de sa feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre du [Plan d'action mondial des Nations Unies sur l'émaciation chez les enfants](#). Une proposition conjointe formulée par ONU-Nutrition a permis de mobiliser, à ce jour, 3,5 millions d'USD en faveur de la mise en œuvre de cette feuille de route. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la deuxième stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2019-2023) et la feuille de route du Cambodge pour la transformation des systèmes alimentaires au service du développement durable d'ici 2030 suivent tous les trois un même fil conducteur. Le travail en collaboration avec le Mouvement SUN est essentiel pour établir des passerelles entre les systèmes et soutenir la mise en œuvre des politiques et mesures convenues.

Pour de plus amples informations sur ONU-Nutrition, veuillez consulter le site <https://www.unnnutrition.org/> (en anglais).

B. Santé

35. Le principe «Une seule santé» consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes⁸. Il reconnaît que la santé des humains et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes⁹.

⁷ Les organismes suivants des Nations Unies interviennent dans le cadre d'ONU-Nutrition au Soudan du Sud: le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU-Femmes, ONU-Habitat, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Service de la lutte antimines de l'ONU.

⁸ <https://www.fao.org/in-action/ectad/our-focus/one-health/en>

⁹ Définition du principe «Une seule santé» donnée en 2021 par le Groupe d'experts de haut niveau sur l'approche «Une seule santé» (OHHLEP).

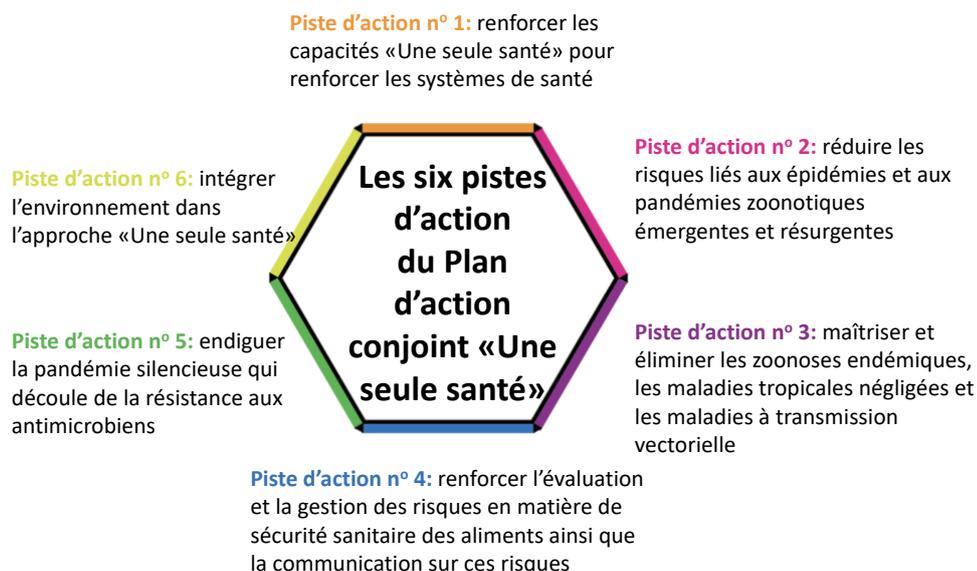
Les secteurs vétérinaire, de la santé publique et de l'environnement sont importants dans le cadre de cette approche, l'accent étant mis sur la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau, la nutrition, la lutte contre les zoonoses, la gestion de la pollution et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

36. La collaboration, de l'échelon local à l'échelon mondial, est essentielle pour coordonner l'action engagée face aux menaces sanitaires, qui comprend notamment le partage de bases de données, la surveillance et la mobilisation des populations locales. L'Alliance quadripartite autour de l'approche «Une seule santé» regroupe la FAO, l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui s'emploient, au moyen d'approches multisectorielles, à réduire les risques sanitaires apparaissant à l'interface entre les êtres humains, les animaux et les écosystèmes.

37. L'Alliance quadripartite a mis sur pied le Groupe d'experts de haut niveau sur l'approche «Une seule santé» (OHHLEP), à la fois groupe consultatif scientifique et initiative interdisciplinaire dont le rôle est de mieux comprendre la manière dont les maladies susceptibles de provoquer une pandémie apparaissent et se propagent, mais aussi d'apporter un appui scientifique et stratégique fondé sur des éléments factuels. Le Groupe d'experts de haut niveau a créé quatre groupes de travail thématiques dont les efforts sont axés sur les domaines suivants de l'approche «Une seule santé»: mise en œuvre, recherche et inventaire des initiatives, surveillance et analyse des risques. Les partenaires de l'Alliance quadripartite réexaminent régulièrement les principaux domaines d'action en fonction des besoins des membres. Deux exemples de collaboration concrète sont détaillés ci-dessous.

Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026)

Objectif	Formulé par l'Alliance quadripartite composée de la FAO, de l'OMS, de l'OMSA et du PNUE, le Plan d'action conjoint «Une seule santé» vise à orienter la coopération entre ces organismes dans le cadre de cette approche en vue d'aider leurs membres, États membres et États parties à renforcer leurs capacités dans ce domaine.
Offre	Le Plan d'action conjoint «Une seule santé» s'articule autour de six pistes d'action (figure 5) dont les objectifs spécifiques concourent à la concrétisation des résultats attendus à moyen terme. Chaque objectif est associé à la mise en œuvre de plusieurs mesures de haut niveau, qui sont chacune constituées d'un ensemble d'activités spécifiques, d'une définition claire des résultats escomptés et d'un calendrier.

Figure 5. Les six pistes d'action du Plan d'action conjoint «Une seule santé»

Présentation du Fonds de lutte contre les pandémies

Objectif	Le Fonds de lutte contre les pandémies accorde des financements aux pays et aux régions à faible revenu ou à revenu intermédiaire afin qu'ils renforcent leurs capacités de prévention, de préparation et de riposte en cas de pandémie. Créé dans le cadre du processus du G20, il a attiré des contributions d'un montant s'élevant actuellement à 1,7 milliard d'USD. L'enveloppe du premier appel à propositions se chiffrait au total à un peu plus de 300 millions d'USD.
Offre	<p>La FAO, qui figure au rang des 13 entités chargées de l'exécution du Fonds, a vu 12 de ses propositions retenues dans le cadre du premier appel (mai 2023), au titre desquelles s'inscrivent des partenariats avec des gouvernements et d'autres entités chargées de l'exécution, notamment la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque mondiale, l'OMS et l'UNICEF.</p> <p>Une enveloppe d'environ 60 millions d'USD placée directement sous la supervision de la FAO sera mise au profit d'initiatives, sur une période de trois ans, dans les pays suivants: Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Inde, Népal, Ouzbékistan, Palestine, Paraguay, Tadjikistan, Togo, Turkménistan, Yémen et Zambie.</p> <p>Dans le cadre de l'approche «Une seule santé» et en vue de l'amélioration de la prévention, de la préparation et de l'intervention en cas d'urgence de santé publique, une action sera notamment entreprise au titre du renforcement de la prévention des maladies, de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, du renforcement des capacités d'alerte rapide, de détection et d'intervention, de l'amélioration de la collaboration entre laboratoires intervenant dans les champs d'activité humain, animal et environnemental, et de la formation professionnelle.</p>

C. Sécurité sanitaire des aliments

38. La FAO collabore abondamment avec divers partenaires, notamment avec des organismes des Nations Unies, des organisations nationales et internationales, des centres de recherche et des associations professionnelles. Elle s'emploie dans ce travail collectif à communiquer des avis

scientifiques, à élaborer des normes alimentaires internationales, à échanger des informations dans le contexte de situations d'urgence, à mettre en œuvre des normes sanitaires et phytosanitaires et à prendre en compte les questions de sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux des filières alimentaires. La FAO collabore de manière étroite avec l'OMS afin de veiller à la sécurité sanitaire des aliments dans le monde et de protéger la santé des consommateurs, en tenant compte des divers aspects de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette collaboration s'étend jusqu'aux programmes conjoints consacrés aux normes alimentaires et aux interventions d'urgence par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius. De plus, la FAO joue un rôle actif dans le cadre d'initiatives centrales, telles que le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) et l'Alliance quadripartite, qui s'emploie notamment à combattre la résistance aux antimicrobiens. Elle s'attache aussi tout particulièrement à renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments grâce au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et à collaborer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'aider les pays membres à exploiter les techniques nucléaires au profit de la sécurité sanitaire des aliments. Ces collaborations sous divers aspects mettent en évidence l'attachement de la FAO à l'adoption d'approches intégrées en faveur de la sécurité sanitaire des aliments, de la sécurité alimentaire et du développement durable.

Présentation du Centre mixte FAO/AIEA (Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture)

- Le Centre mixte FAO/AIEA promeut et soutient la bonne utilisation par les membres des deux organisations, dans le respect des normes de sécurité, des technologies nucléaires et apparentées dans l'alimentation et l'agriculture pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement agricole durable dans le monde.
- Le Centre mixte FAO/AIEA aide plus particulièrement les membres, notamment les pays en développement qui sont plus vulnérables au changement climatique, à renforcer les capacités dont ils disposent pour faire face aux effets négatifs du changement climatique et de la variabilité du climat sur la sécurité alimentaire, et à adopter des pratiques destinées à atténuer ces effets. Dans ses domaines d'action programmatique multidisciplinaire (production végétale et animale; lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les animaux et les végétaux; sécurité sanitaire des aliments et contrôles; gestion des terres et de l'eau), il recourt à des techniques et à des moyens biotechnologiques nucléaires permettant de mesurer les effets du changement climatique sur la production alimentaire et agricole, d'en assurer le suivi et de s'y adapter.
- Cette entité qui était une division est devenue un centre en 2021, conformément aux Arrangements révisés qui ont été signés par la FAO et l'AIEA afin de renforcer leurs activités conjointes.
- Le Centre mixte FAO/AIEA est composé d'une équipe d'environ 160 scientifiques, experts techniques et membres du personnel d'appui répartis entre le siège de l'AIEA à Vienne et les laboratoires d'agronomie et de biotechnologie de Seibersdorf (Autriche).
- Il administre les laboratoires d'agronomie et de biotechnologie, ainsi que le laboratoire de production et de santé animales, le laboratoire de sélection des plantes et de phytogénétique, le laboratoire de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments, le laboratoire de lutte contre les insectes ravageurs et le laboratoire de gestion des sols et de l'eau et de nutrition des végétaux cultivés.

Laboratoire de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments

- Le laboratoire de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments apporte un appui aux pays au moyen de techniques nucléaires et d'autres techniques apparentées afin de garantir la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires et agricoles et de faciliter le commerce international. Il adopte une approche qui s'étend «de la fourche à la fourchette» et veille à l'application de bonnes pratiques agricoles à tous les niveaux de la filière alimentaire au moyen d'activités de recherche appliquée et de la mise au point de méthodes, du transfert de technologies et de la mise à disposition de données et de compétences à l'appui de l'élaboration de normes et de directives internationales.

D. *Égalité des genres et autonomisation des femmes*

39. Il est largement reconnu que la FAO est une organisation pionnière dans l'élaboration de méthodes et d'outils d'intervention qui tiennent compte des questions de genre au service du développement agricole et rural. L'Organisation s'attache à promouvoir l'égalité des genres et à autonomiser les femmes dans les systèmes agroalimentaires, comme le montrent les initiatives visant à garantir un accès équitable aux ressources, aux services, aux marchés et aux possibilités d'emploi. Elle déploie des efforts destinés en priorité à donner aux femmes rurales les moyens de jouer un rôle moteur, notamment dans le cadre des interventions face à une catastrophe, comme pendant la pandémie de covid-19.

40. Conformément au principe consistant à ne laisser personne de côté, la FAO s'attache à renforcer l'appui apporté aux femmes confrontées à diverses formes de discrimination, notamment celles qui touchent les femmes autochtones, les femmes qui se trouvent en zone de conflit et les femmes handicapées. Elle met à profit son expertise technique afin de promouvoir et de soutenir l'égalité et la parité femmes-hommes dans les politiques et collabore avec tout un réseau de partenaires et d'organismes spécialisés, tels que le FIDA, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), ONU-Femmes, la plateforme sur l'égalité des genres du CGIAR (anciennement appelé Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale) et le PAM.

41. Le travail de l'Organisation avec ces partenaires contribue de manière notable à la promotion des droits fonciers des femmes, au suivi des indicateurs relatifs aux ODD intéressant les questions de genre et à l'appui apporté aux membres en faveur de l'autonomisation des femmes rurales dans le cadre des systèmes agroalimentaires. La FAO est, par exemple, chargée de la mise en œuvre conjointe, en collaboration avec le FIDA, ONU-Femmes et le PAM, de la deuxième phase du Programme conjoint d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales (JP RWEE), qui a été lancée en mars 2022. Ce programme vise à autonomiser les femmes rurales, en accordant la priorité au renforcement de leur sécurité alimentaire, à l'augmentation de leurs revenus et l'accroissement de leur participation dans les communautés rurales et dans le cadre de politiques tenant compte des questions de genre.

Réalisation remarquable du Programme conjoint d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales

Phase	Période	Pays	Bénéficiaires
Phase 1	2014-2021	Éthiopie, Guatemala, Kirghizistan, Libéria, Népal, Niger et Rwanda	Près de 65 000 femmes rurales et 400 000 ménages
Phase 2	2022-2027	Îles du Pacifique, Népal, Niger, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Tunisie	46 000 bénéficiaires directs attendus

E. *Transparence des marchés et des échanges commerciaux*

42. La FAO œuvre en partenariat avec diverses organisations à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, notamment en renforçant la transparence des marchés, en encourageant le commerce de produits agroalimentaires et en veillant à l'inclusion des petits agriculteurs, des artisans pêcheurs, des petits exploitants forestiers, des femmes et des jeunes dans les marchés et les filières.

43. La FAO collabore avec des entités comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'harmoniser les mesures sanitaires et phytosanitaires par l'intermédiaire d'organismes internationaux chargés de l'établissement de normes, tels que la Commission du Codex Alimentarius et l'organe directeur de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), dont elle héberge les secrétariats.

44. En collaboration avec des partenaires importants, tels que la Banque mondiale, l'OMC et l'OMS, et par l'intermédiaire du Fonds pour l'application des normes et le développement du

commerce, la FAO aide les petits agriculteurs, les producteurs, les négociants et les pouvoirs publics des pays en développement et des pays les moins avancés à se conformer aux normes internationales dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé des animaux et des végétaux, et des échanges commerciaux.

45. En outre, la FAO et le Centre du commerce international (CCI) collaborent dans le cadre du programme visant à autonomiser les femmes et à renforcer les moyens de subsistance par l'intermédiaire du commerce agricole, en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ce programme vise à accroître la participation des femmes dans ce cadre et à améliorer leur accès aux initiatives de renforcement des capacités et aux activités à plus forte productivité, en exploitant les débouchés commerciaux régionaux qui découlent de l'accord portant création de la ZLECAf.

Réalisation marquante du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions chargé de coordonner les contributions en matière de développement commercial des entités du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030. Font partie de ses membres la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OMC, le PNUE, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et les commissions régionales des Nations Unies. Le Groupe interinstitutions vise à renforcer les capacités dont disposent les pays en développement afin de mettre en place leurs politiques et leurs infrastructures commerciales, de réaliser des recherches, d'améliorer leurs compétences de négociation, de mettre en œuvre les règles commerciales, de résoudre les litiges commerciaux et de développer leurs capacités d'exportation. Il contribue de manière concrète et directe à assurer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, notamment par un accès à des mécanismes de financement multidonateurs innovants. En tant que membre actif du Groupe interinstitutions, la FAO travaille étroitement avec la CNUCED dans le cadre d'activités liées aux mesures non tarifaires par l'intermédiaire de différents mécanismes (Équipe d'appui interorganisations, normes de durabilité volontaires, Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité et Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du CCS).

Au-delà des échanges commerciaux: le nexus action humanitaire-développement-paix

Par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions, la FAO, la CNUCED et le PNUD participent activement au Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, établi sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs, qui est chargé de faire rapport directement au Conseil de sécurité. Le Cadre stratégique, qui couvre les principaux pays de la région africaine des Grands Lacs (Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda), harmonise les activités de développement menées par les organismes des Nations Unies avec les activités de mise en œuvre figurant sur la feuille de route de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Au moyen d'une approche multiniveaux, transversale et interdisciplinaire, les organismes des Nations Unies œuvrent aux niveaux transfrontières et régionaux afin de remédier aux divers problèmes de consolidation de la paix dans la région.

F. Appui intégré en matière de politiques

46. Le Réseau de praticiens pour une politique intégrée des Nations Unies (IPPN) joue un rôle crucial au sein du système des Nations Unies. Il comprend plusieurs organismes importants qui en sont les chefs de file, tels que la FAO, le PNUD, l'OIT, le FNUAP et l'UNICEF. Le Réseau s'efforce de promouvoir l'apprentissage collaboratif et l'échange de données d'expérience liées aux pratiques

d'intégration des politiques. Son principal objectif est d'aider les équipes de pays des Nations Unies et les acteurs publics à renforcer leurs capacités s'agissant d'intégrer efficacement les politiques. Le Réseau travaille en ce sens en étroite collaboration avec des experts issus de pays membres, de partenaires de développement et d'établissements universitaires. Il participe également à des recherches innovantes liées aux politiques intégrées en matière de développement et s'emploie plus particulièrement à faciliter un redressement durable à la suite de la pandémie de covid-19, conformément au Programme 2030.

47. En outre, le Réseau a mis en ligne un cours sur l'application d'approches en matière de politiques intégrées visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Ce cours, qui a été élaboré à l'intention des membres du personnel du système des Nations Unies et des professionnels du développement, porte sur les principes et les outils nécessaires pour aider les acteurs publics à intégrer de manière efficace les politiques aux fins de la réalisation des ODD. Accessible sur le campus des connaissances des Nations Unies, qui est hébergé sur la plate-forme en ligne de l'École des cadres du système des Nations Unies, il vise à donner aux participants le savoir et les compétences nécessaires pour contribuer à la réalisation des ODD.

G. *Changement climatique, biodiversité et environnement*

48. La transformation des systèmes agroalimentaires englobe tous les ODD et impose de remédier aux principaux problèmes liés au changement climatique, à la biodiversité et à l'environnement. Compte tenu de l'importance cardinale de ces problèmes, la FAO a élaboré sa [Stratégie relative au changement climatique 2022-2031](#). Les systèmes agroalimentaires y sont présentés comme pouvant contribuer à la lutte contre le changement climatique et l'Organisation recherche, dans le cadre de la Stratégie, des points de complémentarité avec les missions d'autres organisations et les accords internationaux connexes.

49. La FAO collabore avec les principales structures et entités internationales, telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), le FVC, le PNUE, le PNUD et le FEM, en contribuant aux efforts mondiaux qui sont engagés pour lutter contre le changement climatique, faire face à l'appauvrissement de la biodiversité et résoudre les problèmes environnementaux.

50. La FAO s'emploie dans ses partenariats à soutenir les pays dans l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité, ainsi que dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre issues de la production alimentaire et agricole. Ses efforts se concrétisent par l'élaboration de plans climatiques nationaux et la mise en œuvre de programmes et de projets de recherche qui sont adaptés à la situation particulière de chaque pays.

Réalisation marquante: la collaboration avec le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

La FAO et le PNUE, qui sont les fers de lance de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), encouragent l'établissement de collaborations solides avec différents pays, organismes des Nations Unies et partenaires. L'Organisation a pour ambition de renforcer la productivité, l'efficacité et la durabilité des systèmes agroalimentaires (notamment en ce qui concerne les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture) tout en veillant à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles. Les partenariats sont essentiels à la réussite de la Décennie des Nations Unies et englobent un réseau qui est composé de plus de 100 organisations et de cinq équipes spéciales dans le cadre duquel interviennent plus de 500 experts aux quatre coins du globe. Ils contribuent à la mise en œuvre de la Décennie grâce à des initiatives dans les domaines des pratiques optimales, du financement, du suivi, des sciences et de la jeunesse. Dix initiatives phares visant à restaurer plus de 60 millions d'hectares ont été présentées dans le cadre de la Décennie.

En novembre 2022, au cours de la 27^e session de la Conférence des parties à la CCNUCC, le Secrétaire général de l'ONU a lancé l'initiative Alertes rapides pour tous (EW4ALL) et a désigné deux organismes chefs de file: l'OMM et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des

catastrophes. L'objectif de l'initiative est de faire en sorte que, d'ici à 2027, chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte rapide. La FAO contribue activement à cette initiative en collaboration avec l'OMM et d'autres partenaires du système des Nations Unies. Depuis 2016, la FAO fait partie des organisations pionnières dans la mise en place d'interventions préventives. Elle a aidé plus de 40 pays à établir des liens entre alertes rapides et mesures volontaristes permettant de protéger les moyens de subsistance agricoles et la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables. La FAO offre d'importants services et instruments mondiaux d'alerte rapide, notamment le [Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture \(SMIAR\)](#), le [Système mondial conjoint FAO/OIE/OMS d'alerte rapide et d'intervention pour les maladies et les risques émergents à l'interface entre l'être humain, l'animal et les écosystèmes \(GLEWS\)](#), l'[Observatoire acridien](#) et le système d'alerte rapide préventif dans le domaine de l'élevage (PLEWS).

H. Situations d'urgence et résilience

51. La FAO est un membre actif du Comité permanent interorganisations, qui est l'instance ultime de coordination humanitaire du système des Nations Unies. Tous les programmes humanitaires de l'Organisation sont intégralement coordonnés avec les partenaires du Comité et les acteurs locaux, sous la direction des coordonnateurs résidents nationaux. En œuvrant à l'interface entre action humanitaire, développement et paix, la FAO sauve des vies, protège les moyens de subsistance et établit les bases de la résilience. L'action de l'Organisation ne s'arrête pas aux interventions d'urgence et englobe des projets de développement à plus long terme qui renforcent les systèmes agroalimentaires et les systèmes d'alerte rapide nécessaires pour garantir la résilience des populations face aux futures crises.

52. La FAO est associée à plusieurs efforts mondiaux importants de convergence des interventions et des stratégies déployés par des partenaires du système des Nations Unies et d'autres acteurs – l'objectif étant de répondre de manière efficace aux situations humanitaires pressantes et aux situations d'urgence –, en établissant des liens entre les initiatives mondiales et les demandes des pays. Le module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, qui est codirigé par la FAO et le PAM, a permis d'intensifier les interventions d'urgence et a contribué à mettre 30 pays à l'abri des crises alimentaires, en renforçant la collaboration active au sein d'un vaste réseau de partenaires composé d'organisations internationales, nationales et locales renommées. Les partenaires du module d'action groupée ont apporté une aide alimentaire et un appui aux moyens de subsistance à un plus grand nombre de bénéficiaires, qui s'est élevé au total à 155 millions, soit 40 pour cent de plus qu'en 2021.

53. L'Organisation est également un membre fondateur du Réseau mondial contre les crises alimentaires. Elle soutient le [Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire \(IPC\)](#), en hébergeant son unité mondiale d'appui ainsi qu'en apportant une assistance technique conjointe aux initiatives au niveau national. En outre, la FAO est membre du Groupe de travail de haut niveau sur la prévention de la famine établi par le Secrétaire général de l'ONU, qui mobilise des ressources essentielles pour prévenir les famines et plaide en faveur d'un meilleur accès aux populations dans le besoin.

54. La FAO collabore avec un large éventail d'organismes du système des Nations Unies dans les domaines de l'action humanitaire et de la résilience: le PAM, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le HCR, l'UNICEF, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le FNUAP, l'AIEA, l'OIM et ONU-Femmes. La stratégie conjointe d'action anticipée de la FAO et du PAM, qui a été lancée en octobre 2023, constitue l'un de ces récents partenariats et, à ce titre, les deux organismes des Nations Unies s'attachent systématiquement à collaborer et à intensifier leur action anticipée en amont des chocs prévisibles afin d'atténuer leurs effets sur les moyens de subsistance agricoles et la sécurité alimentaire des populations.

Présentation du Réseau mondial contre les crises alimentaires

Création	La FAO, le PAM, la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DEVCO) de l'Union européenne (UE) (désormais appelée la Direction générale des partenariats internationaux [INTPA]) et la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) ont lancé le Réseau mondial contre les crises alimentaires en 2016, lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire , en vue de renforcer l'impact des futures interventions face aux crises alimentaires.
Objet	Le Réseau mondial contre les crises alimentaires est une alliance d'acteurs de l'action humanitaire et du développement qui s'efforcent de s'attaquer aux causes profondes des crises alimentaires et de promouvoir des solutions durables, au moyen d'une mutualisation des analyses et des connaissances et d'un renforcement de la coordination dans les interventions fondées sur des éléments factuels et les initiatives collectives menées au niveau du nexus action humanitaire-développement-paix. Le Réseau est devenu déterminant dans l'élaboration et la concrétisation de résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les pays touchés par une crise alimentaire. Une liste détaillée des produits obtenus et des réalisations accomplies dans le monde est disponible ici (en anglais).
Croissance	Le FIDA, le HCR, le PNUD et l'UNICEF ont soumis une demande d'admission à la qualité de membre et entameront des activités techniques avec le Réseau en 2023.

I. Science, technologie et innovation

55. Dans sa [Stratégie en matière de science et d'innovation](#), la FAO montre qu'elle s'attache à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour transformer en profondeur les systèmes agroalimentaires. Les partenariats sont considérés comme cruciaux pour mettre à profit les savoir-faire techniques, accéder aux recherches et aux connaissances, mobiliser des investissements et du capital social, et obtenir des résultats importants. La science, la technologie et l'innovation figurent parmi les rouages essentiels du Programme 2030, comme le montrent plusieurs cibles des ODD. La FAO joue un rôle actif dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies et de son Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation, qui est chargée de favoriser la coopération multipartite, l'objectif étant de promouvoir la coordination au sein du système des Nations Unies.

56. La FAO collabore avec des partenaires essentiels, tels que le FIDA, la Banque mondiale et le CGIAR, et assume un rôle central en hébergeant le secrétariat du Forum mondial sur la recherche agricole (FMRA), dont les membres s'emploient activement à façonner l'avenir de l'agriculture et des systèmes agroalimentaires. L'Organisation promeut activement les innovations dans l'agriculture numérique et anime la communauté de pratique mondiale e-Agriculture, dont le rôle consiste à faciliter l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service d'une agriculture durable et du développement rural. À ce titre, la FAO mène actuellement des travaux de collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui portent sur divers aspects liés à l'agriculture numérique, tels que la production du [rapport sur la situation de l'agriculture numérique dans 18 pays d'Europe et d'Asie centrale](#) et du [rapport sur l'agriculture numérique dans 47 pays d'Afrique subsaharienne](#) (en anglais). Compte tenu des bons résultats de leurs travaux, la FAO et l'UIT déploient des efforts de même nature dans la région Amérique latine et Caraïbes. Dernièrement, la FAO et le PNUD ont également organisé, dans les Caraïbes, un «marathon d'idées» sur l'innovation agricole numérique, qui donne des moyens d'action aux entrepreneurs locaux, aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la transformation de produits agricoles et de l'agrotourisme, en les encourageant à intégrer des solutions numériques novatrices dans le cadre de leurs activités.

VII. Perspectives d'avenir

57. Au cours des quatre dernières années, la FAO a considérablement renforcé ses partenariats stratégiques avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres entités du système des Nations Unies, et assume désormais un rôle moteur dans la transformation des systèmes agroalimentaires et la réalisation des ODD.
58. Grâce à leur partenariat de longue date, la FAO, le FIDA et le PAM disposent de mandats et de cadres d'action qui se complètent, ce qui leur permet de transformer plus efficacement les systèmes agroalimentaires et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Le protocole d'accord tripartite mondial qui a été signé récemment ouvre la voie à une consolidation plus poussée de ce partenariat.
59. En adoptant des approches intégrées fondées sur les structures économiques, sociales et écologiques déterminantes dans le cadre des systèmes agroalimentaires, la FAO a accompli des progrès remarquables dans la réalisation de diverses cibles des ODD liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable et à la transformation rurale. Grâce au renforcement de ses fonctions de coordination au sein du système des Nations Unies, la FAO a accentué son rôle de chef de file et élargi sa collaboration aux niveaux mondial, régional et national, et a consolidé son positionnement stratégique dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.
60. À l'avenir, la FAO ambitionne d'accroître ses collaborations avec les organismes des Nations Unies à tous les niveaux: i) en consolidant et en institutionnalisant encore davantage les principaux partenariats au sein du système des Nations Unies afin de contribuer à la réalisation des *quatre améliorations* ambitionnées par l'Organisation; ii) en mettant à profit les mécanismes conjoints de financement et les investissements qui ont un rôle moteur dans la collaboration au sein du système des Nations Unies; iii) en mettant au point une panoplie d'instruments de politique générale qui favorisent l'intégration de l'approche fondée sur les systèmes agroalimentaires dans les principaux cadres du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national; iv) en renforçant la collaboration de l'Organisation avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies afin que ces dernières aient un rôle moteur plus important dans le programme de transformation des systèmes agroalimentaires et l'intégration dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
61. Les collaborations que la FAO élargit et formalise dans divers domaines thématiques contribueront de manière importante à la transition vers des systèmes agroalimentaires inclusifs et résilients. Le renforcement de la collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les organismes ayant leur siège à Rome dans leur rôle de partenaires centraux montre que la FAO s'attache à établir une coopération intégrée et plus large au sein et en dehors du système des Nations Unies.
62. Compte tenu de l'impératif de transformation des systèmes alimentaires, tel qu'il est mis en évidence par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, il est urgent de donner un coup d'accélérateur aux progrès accomplis dans la réalisation des ODD. La FAO, en étroite collaboration avec ses partenaires, est résolue à contribuer à l'effort consistant à mobiliser collectivement environ 4 000 milliards d'USD auprès de diverses sources d'ici à 2030, qui seront avant tout aigüillés vers les pays à revenu faible ou intermédiaire.
63. L'Organisation reste déterminée à contribuer au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et à mettre à profit les avantages qui en découlent. Elle entend encore davantage accroître son rôle moteur au sein des équipes de pays des Nations Unies, contribuer à l'intégration de l'approche fondée sur les systèmes agroalimentaires dans les cadres concernés, élargir la participation dans les programmes conjoints et renforcer l'accès aux fonds communs interinstitutions du système des Nations Unies.
64. On ne soulignera jamais assez le rôle décisif des partenariats dans la transformation des systèmes agroalimentaires, la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et la réalisation des ODD. En mobilisant des moyens de mise en œuvre, tels que des sources de financement et des données, et en y associant des efforts d'innovation et des actions de plaidoyer au

profit de politiques qui ne laissent personne de côté, la FAO s'emploie, avec ses partenaires, à bâtir des systèmes agroalimentaires plus durables, plus résilients et plus inclusifs.